

Ville de CHAMPHOL

28300

Conseil Municipal

Séance du

15 MARS 2008

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire dans la **Salle du Conseil Municipal**, le 15 mars 2008 à 11 heures sur la **convocation** de Monsieur **Christian GIGON**, **Conseiller Général - Maire Sortant** et sous la **présidence** de Monsieur **André TAILLANDIER**, **Doyen d'Age**.

Etaient présents :

Mesdames Catherine LABBEY, Martine DEGRAIN, Nicole BARENTON, Isabelle HUBERT-HAURANT, Mireille GILLON, Isabelle VAN PRAET-KERVILLE, Patricia LACROIX, Janine LAMIRAULT, Djamila GAULUPEAU, Françoise PREVOTAT,

Messieurs Rémi NOIRE, Jacky STIVES, Erik BAUDRY, Patrick BEUGER, Didier HERCHE, André TAILLANDIER, Claude MOREAU, Christian GIGON, Daniel MASSON, Guy GUILLE, Freddy LOZANO

Excusés avec pouvoir : Monsieur Christian MALHERBE donne pouvoir à Monsieur Christian GIGON
Monsieur Alain ELIE donne pouvoir à Monsieur André TAILLANDIER

Excusés :

Secrétaire de séance : Monsieur Rémi NOIRE

Date de la convocation du présent Conseil Municipal : 10 mars 2008.

Ordre du jour

- Installation du Conseil Municipal
- Election du Maire
- Choix du nombre des Adjoints
- Election des Adjoints

Procès-verbal de l'installation du Conseil Municipal, de l'élection du Maire et des Adjoints

Vu le Code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille huit, le 15 mars à 11 heures, les membres du Conseil Municipal proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du 9 mars 2008, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire sortant, conformément aux articles L 2122-7 et L2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Mesdames Catherine LABBEY, Martine DEGRAIN, Nicole BARENTON, Isabelle HUBERT-HAURANT, Mireille GILLON, Isabelle VAN PRAET-KERVILLE, Patricia LACROIX, Janine LAMIRAULT, Djamila GAULUPEAU, Françoise PREVOTAT, Messieurs Rémi NOIRE, Jacky STIVES, Erik BAUDRY, Patrick BEUGER, Didier HERCHE, André TAILLANDIER, Claude MOREAU, Christian GIGON, Daniel MASSON, Guy GUILLE, Freddy LOZANO.

Absents ayant donné procuration : Monsieur **Christian MALHERBE** à Monsieur Christian GIGON et Monsieur **Alain ELIE** à Monsieur André TAILLANDIER.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Christian GIGON, Maire sortant, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installés :

Mesdames Catherine LABBEY, Martine DEGRAIN, Nicole BARENTON, Isabelle HUBERT-HAURANT, Mireille GILLON, Isabelle VAN PRAET-KERVILLE, Patricia LACROIX, Janine LAMIRAULT, Djamila GAULUPEAU, Françoise PREVOTAT, Messieurs Rémi NOIRE, Jacky STIVES, Erik BAUDRY, Christian MALHERBE, Patrick BEUGER, Didier HERCHE, André TAILLANDIER, Claude MOREAU, Christian GIGON, Daniel MASSON, Guy GUILLE, Alain ELIE, Freddy LOZANO dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux.

Monsieur **Christian GIGON** : « je me dois de préciser que Christian Malherbe est avec sa classe de l'IME de Champhol aux Sables d'Olonne et Alain ELIE en voyage avec le groupe MMA ».

Monsieur **André TAILLANDIER**, Doyen d'Age parmi les Conseillers municipaux, a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du Maire.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Monsieur **Rémi NOIRE**.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires. Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

ELECTION DU MAIRE

Premier tour de scrutin

Le Président, après avoir donné lecture des articles L 2122-7, L2122-8 et L 2122-10 du Code général des collectivités territoriales, a invité le Conseil à procéder à l'élection du Maire conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 de ce code.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

| | |
|------------------------------|-----------|
| - nombre de bulletins : | 23 |
| - bulletins blancs et nuls : | 0 |
| - suffrages exprimés : | 23 |
| - majorité absolue : | 12 |

Ont obtenu :

- Monsieur **Christian GIGON** : 22 voix
- Monsieur **Didier HERCHE** : 1 voix

Monsieur Christian GIGON ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire.

Monsieur **André TAILLANDIER** pose sur les épaules de **Christian GIGON**, le collier de Maire.

Monsieur **André TAILLANDIER** :

« Je me félicite de l'élection de Christian pour la 3^{ème} fois au poste de Maire de notre commune, chacun connaît sa faculté de travail et Champhol lui doit beaucoup d'équipements dans les domaines scolaire, des sports et de l'environnement, je sais aussi que nos engagements de cette campagne électorale seront tenus.

Sur cette campagne, il me paraît souhaitable de revenir sur un point, les terrains des nouveaux lotissements sont réservés en priorité aux champholois afin qu'ils restent sur notre commune ».

« En ma qualité de doyen, j'ai terminé et je donne la présidence de notre assemblée à Christian Gigon ».

Monsieur **Christian GIGON** s'installe et décline l'ordre du jour à venir de ce conseil.

Monsieur **Christian GIGON** :

« Je remercie André de ses paroles et de votre confiance par ce vote, n'ayant pas voté pour moi mais pour Didier Herche, je vous invite à me suivre dans ce sens pour le vote de premier adjoint.

André comme convenu a souhaité passer la main pour ce nouveau mandat au poste de Maire Adjoint, je tiens à renouveler mes félicitations pour son investissement pour Champhol depuis plus de 30 années.

Je voudrais revenir sur les propos de André relatifs à cette dernière campagne, il n'y a pas de pouvoir discrétionnaire du maire pour l'attribution des terrains, bien au contraire.

Les premières attributions de terrains de La Moufle V et de la Croix Juvet (selon un tableau pré-établi avec plusieurs critères : Logement social sur Champhol – travail sur Champhol , parents sur Champhol) concernent des locataires de logements sociaux , la deuxième vague d'attribution des locataires de pavillons privés , et celle en cours pour des enfants de Champholois.

Un autre point de cette campagne mériterait de longs propos, il s'agit du tract anonyme mais chacun avait remarqué le nom du rédacteur de ce document.

Il est curieux de constater la mauvaise foi évidente de ce gérant de société ».

Création des postes d'Adjoints

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'Adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'Adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Ce pourcentage donne pour la Commune un effectif maximum de 6 Adjoints.

Il vous est proposé la création de 6 postes d'Adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE la création de 6 postes d'Adjoints au Maire.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal fixant le nombre d'Adjoints au Maire à 6,

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des Adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les Adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier Adjoint.

Après appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

ELECTION DU PREMIER ADJOINT

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

| | |
|------------------------------|-----------|
| - nombre de bulletins : | 23 |
| - bulletins blancs et nuls : | 0 |
| - suffrages exprimés : | 23 |
| - majorité absolue : | 12 |

Ont obtenu :

- Monsieur Didier HERCHE : 22 voix
- Madame Patricia LACROIX : 1 voix

Monsieur Didier HERCHE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Premier Adjoint au Maire.

Monsieur le Maire installe **Didier HERCHE**.

Monsieur Didier HERCHE :

« Je vous remercie de votre confiance et me dois de vous préciser qu'il va être difficile de remplacer André surtout sa voix de ténor de la chanson »

« Mais vous pouvez compter sur ma persévérance afin de m'engager dans cette voie. »

ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 23
- bulletins blancs et nuls : 0
- suffrages exprimés : 23
- majorité absolue : 12

Ont obtenu :

- Madame Patricia LACROIX : 22 voix
- Monsieur Jacky STIVES : 1 voix

Madame Patricia LACROIX ayant obtenu la majorité absolue est proclamée **Deuxième Adjointe au Maire**.

Monsieur le Maire installe **Patricia LACROIX**.

ELECTION DU TROISIEME ADJOINT

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 23
- bulletins blancs et nuls : 0
- suffrages exprimés : 23
- majorité absolue : 12

Ont obtenu :

- Monsieur Jacky STIVES : 22 voix
- Madame Martine DEGRAIN : 1 voix

Monsieur Jacky STIVES ayant obtenu la majorité absolue est proclamé **Troisième Adjoint au Maire**.

Monsieur le Maire installe **Jacky STIVES**.

ELECTION DU QUATRIEME ADJOINT

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 23
- bulletins blancs et nuls : 0
- suffrages exprimés : 23
- majorité absolue : 12

Ont obtenu :

- Madame Martine DEGRAIN : 22 voix
- Monsieur André TAILLANDIER : 1 voix

Madame Martine DEGRAIN ayant obtenu la majorité absolue est proclamée **Quatrième Adjointe au Maire**.

Monsieur le Maire installe **Martine DEGRAIN**.

ELECTION DU CINQUIEME ADJOINT

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 23
- bulletins blancs et nuls : 0
- suffrages exprimés : 23
- majorité absolue : 12

Ont obtenu :

- Monsieur André TAILLANDIER : 22 voix
- Monsieur Patrick BEAUGER : 1 voix

Monsieur André TAILLANDIER ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Cinquième Adjoint au Maire.

Monsieur le Maire installe **André TAILLANDIER**.

ELECTION DU SIXIEME ADJOINT

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 23
- bulletins blancs et nuls : 0
- suffrages exprimés : 23
- majorité absolue : 12

Ont obtenu :

- Monsieur Patrick BEAUGER : 22 voix
- Madame Mireille GILLON : 1 voix

Monsieur Patrick BEUGER ayant obtenu la majorité absolue est proclamé **Sixième Adjoint au Maire**.

Monsieur le Maire installe **Patrick BEUGER** et indique que le vote de Patrick introduit notre réunion de mercredi prochain et le positionnement de **Mireille GILLON** comme première conseillère déléguée.

OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS

Néant

Réunion du Conseil Municipal :

Le conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de se réunir en session, le 19 mars 2008, pour la constitution des Commissions municipales, la désignation des délégués des établissements de coopération intercommunale...

La séance est levée à 12 heures 15, le 15 mars 2008.

Le Doyen d'Age,

Le secrétaire de séance,

André TAILLANDIER

Rémi NOIRE

Le Maire,

Christian GIGON.

**Mesdames et Messieurs, les membres
du Conseil Municipal,**

